



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020

Quorum provisoire

Les actionnaires de la société EUROPLASMA ont été convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 31 août 2020 à 14 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières, comme annoncé dans l'avis de réunion valant avis de convocation paru au Bulletin des annonces légales obligatoires le 27 juillet 2020 (Bulletin n°90).

La validité de l'assemblée générale convoquée sur première convocation sera subordonnée à la présence ou à la représentation d'actionnaires possédant au minimum 20% des actions ayant le droit de vote pour les résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et 25% des actions ayant droit de vote pour les résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Sur la base des formulaires de vote et des pouvoirs reçus à ce jour, le quorum provisoire s'établit à 12,66 % et n'atteint donc pas pour le moment les quorums requis.

La Société souhaite informer ses actionnaires qu'à défaut de quorum requis à l'ouverture de la séance, l'assemblée générale convoquée en première convocation ne pourrait délibérer, nécessitant la convocation d'une seconde réunion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les date, heure et lieu de la seconde assemblée générale ordinaire et extraordinaire seraient décidées par le Conseil d'administration appelé à se réunir le 31 août 2020 et feraient l'objet de nouvelles formalités de convocation et d'un communiqué.

En outre, eu égard aux incertitudes résultant du contexte actuel lié à la Covid-19, le Conseil d'administration invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au président plutôt qu'une présence physique dans le cas d'une seconde convocation.

Pour les actionnaires souhaitant participer physiquement à l'assemblée générale, le port du masque sera obligatoire et ils sont invités à se munir d'un stylo en vue de l'émargement de la feuille de présence.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr